

**PYRENEES ATLANTIQUES
COMMUNE DE L'HOPITAL D'ORION**

SEANCE DU 04 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatre du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la Salle communale, sous la présidence de Monsieur Daniel LAFOURCADE, Maire.

PRÉSENTS: Daniel **LAFOURCADE**, Didier **BOULAN**, Odile **ESPADA**, Sandrine **BARDERY**, Françoise **LAULHE**, Françoise **POIRIER**, Bernard **LAVIE-CAMBOT**, Jean **PINDAT**, Olivier **COUILHEN**, Sylvie **DAUGE**

EXCUSÉ: Pierre-Yves **FONTAINE**

Secrétaire de séance: Olivier **COUILHEN**

I/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION 5 OCTOBRE 2021

Après relecture du compte-rendu de la dernière réunion, il est approuvé à l'unanimité.

II/ EGLISE : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a écrit au préfet le 25 octobre 2021 pour demander la dérogation de la règle des 80% maximum de subventions. Pas de réponse à ce jour.

Une réunion en visio a eu lieu le 24 janvier avec la DRAC, le Conseil Départemental, le Conseil Régional (excusé pour cette réunion) et l'Atelier Lavigne afin d'établir le plan de financement des travaux.

Il en découle 95% de subventions potentiellement accordées si dérogation accordée par le Préfet.

Le Maire propose de déposer un dossier DETR pour financer les 5% restants.

L'atelier Lavigne va déposer l'Autorisation de Travaux. Les appels d'offres suivront.

Le Maire propose le plan de financement suivant :

NATURE DES DÉPENSES Directement liées au projet	Montant des dépenses HT		RECETTES	Montant	%
			Aides publiques²		
-			DETR	9 751,75	5
Etudes et honoraires divers			Conseil régional	29 255,25	15
- Etudes :	13 635		Conseil Départemental	39 007	20
-			Direction Régionale des Affaires Culturelles	117 021	60
Travaux¹					
- LOT 1 Maçonnerie	93 920				
- LOT 2 Charpente/Couverture	70 845				
- LOT 3 Vitreaux/menuiserie	16 635				
-			Sous-total :	195 035	
-			AUTOFINANCEMENT		
-			- Fonds propres		
TOTAL⁴	195 035		TOTAL⁴	195 035	100

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement proposé **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les différentes demandes d'aides auprès de :

- DRAC
- Conseil Régional
- Conseil Départemental
- DETR

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Déposer le Dossier DETR auprès de la Sous Préfecture d'Oloron-Sainte-Marie avant le 15 février 2022
- Solliciter la Sous Préfecture pour une dérogation afin de pouvoir prétendre à plus de 80% de subventions sur ce projet.

III/ STATION D'EPURATION : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DSIL

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'étude du schéma directeur d'assainissement est confiée au cabinet MPE.

L'Agence Adour Garonne a validé le financement de cette étude à hauteur de 50% et le Conseil Départemental apporterait 30% (dossier en court d'instruction par le CD64).

Le Maire propose de financer les 20% restant par la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) via l'item N°2 : mise aux normes et sécurisation des équipements publics.

Le cabinet MPE va réaliser l'inspection des canalisations par un passage à la caméra et continuer la vérification des branchements courant février.

Le Maire propose le plan de financement suivant :

NATURE DES DÉPENSES Directement liées au projet	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant	%
		Aides publiques²		
-		DSIL	1600	20
Etudes et honoraires divers		Conseil Départemental	2400	30
- Etudes :	8000	AGENCE DE L'EAU Adour Garonne	4000	50
-		AUTOFINANCEMENT		
-		- Fonds propres		
TOTAL⁴	8000	TOTAL⁴	8000	100

Le Conseil municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **APPROUVE** le plan de financement proposé

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Déposer le Dossier DSIL auprès de la Sous Préfecture d'Oloron-Sainte-Marie avant le 15 février 2022
- Solliciter la Sous Préfecture une dérogation afin de pouvoir prétendre à plus de 80% de subventions sur ce projet.

IV/ TRAVAUX MAIRIE : PLAFOND

Initialement il était prévu de baisser le plafond de la mairie afin de diminuer le volume de chauffe.

Une solution alternative proposée par le plâtrier Lavigne consiste à remplacer les dalles « Tonga » et poser une isolation laine de verre de 300 mm sans baisser le plafond. L'ossature est suffisante pour supporter cette charge. L'éclairage néon pourrait être remplacé par un éclairage LED. Un nouveau devis va être établi et sera envoyé aux Conseillers pour validation. Ces travaux se feraient le 10 mars 2022.

V/ TRAVAUX VOIRIE 2022 ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire rappelle qu'il est important de maintenir un programme annuel de travaux de voirie car le Département des Pyrénées Atlantiques est l'un des derniers à accorder une subvention.

Des travaux sont ciblés : le chemin Camouran à empierrer, un écoulement d'eau à canaliser au chemin Cambet et une reprise de busage au chemin Candau.

Le Conseil municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

AUTORISE monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental afin de financer le programme voirie 2022.

VII/ REMPLACEMENT DE L'ORDINATEUR DE LA MAIRIE

Le Maire explique au Conseil Municipal que l'ordinateur acheté en 2013 n'est plus assez performant pour les nouveaux logiciels nécessaires à la gestion de la commune : 2 devis ont été demandés et sont présentés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de choisir l'offre Formatex pour 1 230,60 € TTC

VII/ DELIBERATION AIDE LA PASSEM

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association Ligams qui l'informe du passage de la course "La Passem" sur notre Commune.

Cette course relais qui se tient tous les deux ans, à travers le territoire de Gascogne a pour objectif de faire vivre la "lenganosta" (Notre langue: Occitan, Béarnais, Gascon). Elle est à la fois un symbole de la nécessité de transmission de la langue, un outil pour financer les initiatives en faveur de la langue, un lieu d'échanges et de rencontres.

L'édition 2022 aura lieu du Jeudi 2 juin au Dimanche 5 juin 2022.

Son départ sera donné à Saint Martin de Seignanx, puis elle traversera ensuite le Bas-Adour, le Béarn, les Landes, la Bigorre, sur plus de 600 km, sans interruption, pendant 4 jours et 3 nuits pour rallier la ville de Pau. A chaque kilomètre, les coureurs se transmettront le "Ligam" témoin symbolisant le lien. Le message contenu dans le témoin est tenu secret jusqu'à l'arrivée.

Dans chaque ville ou village traversé, chacun peut se mobiliser, élus locaux, associations sportives ou culturelles, groupes de musiciens ou chanteurs, en organisant une fête ou un rendez-vous culturel, en courant ou en achetant un kilomètre.

Monsieur le Maire propose de soutenir cette initiative par le biais d'une subvention correspondant à l'achat de kilomètres.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré:

DECIDE d'attribuer une subvention de 300 € correspondant à l'achat de 3 kilomètres.

DEMANDE au Maire de prévoir les crédits correspondants sur l'exercice 2022

XIII/ REUNIONS DE CONCERTATION POUR L'ETUDE HYDRAULIQUE DU SALEYS

Un retour sur les 5 ateliers est fait par les différents conseillers ayant participé aux réunions. Ces concertations constituent une procédure de dialogue territorial. Il est à noter que l'étude confiée à Artélia ne cible aucune solution préalable.

L'atelier 1 (enjeux/vulnérabilité)

Suite au travail en groupe, un bilan succinct est réalisé, on note notamment :

- Les enjeux urbains se recoupent et la vision de tous est partagée à ce sujet.
- Les enjeux agricoles sont peu marquants sur le bassin.
- Des enjeux environnementaux sont recensés à Salies-de-Béarn avec la possibilité de voir arriver de l'eau salée dans la rivière.
- L'importance des forêts et la présence d'une zone Natura 2000 est notée.
- Des zones, envisagées comme zone d'expansion des crues par les participants, sont repérées sur le territoire.

- La zone des barthes en aval de Salies-de-Béarn est également reconnue comme un enjeu important en tant que zone d'expansion des crues et également en terme environnemental.

L'atelier 2 (occupation des sols) :

Atélia présente un focus sur l'évolution de l'occupation des sols entre 1960 et 2020 sur 5 zones du bassin. Il en ressort une diminution du linéaire de haie, une augmentation de la surface des forêts au détriment des prairies dans certaines zones et également des cultures dans d'autres secteurs et un bassin versant peu marqué par l'artificialisation des sols et de l'agrandissement des exploitations agricoles.

Des zones de ralentissement dynamique de crue sont identifiées, notamment vers le moulin de Maysonnave. Un travail préliminaire sera affiné dans le cadre de l'étude pour déterminer l'opportunité et la faisabilité.

Une station hydrométrique sera installée par la DREAL au niveau du pont de la voie verte à Salies et deux stations complémentaires dont une sur notre commune (emplacement à définir) seraient aussi installées dans le cadre des travaux suite à cette étude.

Les comptes rendus de ces réunions sont disponibles sur le site Sigom.fr.

Le curage du pont et le nettoyage du Saleys vont être réalisés dans l'année. Une étude complémentaire a été demandée par Le Maire à Artélia pour prendre en compte notre problématique inondation église/cimetière. Ce problème a été bien compris par Mr le Président et Mr le Directeur du Sigom venus sur place à l'issue d'une réunion de concertation qui a eu lieu à L'Hôpital-d'Orion.

IX/ DELIBERATION CONTRIBUTION SIC

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande exceptionnelle adressée par le SIC aux 3 communes composant le Syndicat Intercommunal.

Lors du dernier Conseil Syndical du SIC qui s'est déroulé le 24 novembre 2021, un déséquilibre financier causé par des retards de paiement de cantine ainsi que de nombreux règlements non perçus depuis plusieurs mois, est apparu cette fin d'année 2021.

Le SIC est manqué de trésorerie.

C'est pourquoi, le SIC sollicite la commune de L'Hôpital-d'Orion pour un versement anticipé de la contribution annuelle qui sera votée au prochain budget.

Le montant de cette avance s'élève à 6000€ et sera pris en compte pour le vote du prochain budget.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de Mr le Maire et en avoir délibéré.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de 6000€ pour le compte du SIC.

X/ QUESTIONS DIVERSES.

- **La Fibre** : La réunion traditionnelle organisée par THD64 et le Syndicat La Fibre 64 a eu lieu le 4 février 2022 à La station de Sauveterre. Un état du déploiement a été présenté sur le territoire de la CCBG. Les prévisions d'installation pour notre commune sont à nouveau décalées. La construction du réseau doit débuter premier semestre 2022. Le Maire a demandé une précision sur le raccordement du NRO initialement prévu sur Salies puis sur Orthez. Mr Parrot directeur de THD64 va solliciter son bureau d'étude afin de nous apporter la solution définitive. Le Maire a rappelé au mandataire que 90 poteaux téléphoniques ont été remplacés et l'élagage fait. La construction du réseau de distribution peut donc débuter dès à présent. Une solution alternative est possible en attendant la fibre. Un partenariat est établi avec l'opérateur Ozone afin d'avoir le très haut débit via la 4 G. Notre commune est éligible.
- Sandrine Bardery parle du marché des producteurs organisé en parallèle avec la Case aux Sottises.
- La commission CCID s'est réunie et a signé les documents. Pas de modifications à apporter.
- Un CU est accordé à Irénée Boulan au quartier Cambet.
- Echanges sur le jardin des simples devant l'église : Il est difficile de le maintenir en état.

Fin de séance 23h20